



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 18 mars 2025

OBJET :

DE-25-03-1-09) SURCHARGE FONCIERE AU BENEFICE DE
L'ASSOCIATION FREHA POUR L'OPERATION D'ACQUISITION-
AMELIORATION DE 3 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 21, RUE DE LA JARRY
A VINCENNES

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi dix-huit mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 06 mars 2025 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme
VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme GAUVAIN, M.
GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme
SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme
RUFFENACH, Mme BOILOT, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme
RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M.
BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M.
POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN, M.
GAGNY.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. TOURNE
(pouvoir à Mme VOISIN), M. BEAUFRÈRE-GOURDY (pouvoir à Mme SÉGURET), M.
BOUKOBZA (pouvoir à M. BONAVENTURE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 12 décembre 2023 par l'établissement public Paris Est Marne & Bois ;

Vu la délibération du conseil Municipal en date du 19 décembre 2023, approuvant le contrat de mixité sociale pour la période 2023-2025 ;

Vu l'acquisition-amélioration par l'association FREHA de trois logements (PLAI) sis 21, rue de la Jarry à Vincennes ;

Considérant que l'association FREHA a sollicité auprès de la Ville une subvention pour surcharge foncière d'un montant de cent vingt mille euros (120.000 €) afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération ;

Considérant l'intérêt de la Ville à favoriser la réalisation de logements sociaux sur son territoire ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 13 mars 2025,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Attribue à l'association FREHA une subvention pour surcharge foncière d'un montant de cent vingt mille euros (120.000 €) afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération d'acquisition-amélioration de 3 logements (PLAI) sis 21, rue de la Jarry à Vincennes.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé